

**Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et Question n°194  
de la Commande Publique**

**DACP**

**REF : DACP2012037**

**Signataire : ED/ESP**

Séance du Conseil Municipal du 12/07/2012

RAPPORTEUR : Jean-François MONINO

**OBJET : Avenant n°2 au marché d'entretien et de maintenance des ascenseurs et monte-charge pour les années 2011 à 2013. Approbation de l'avenant et autorisation de signature.**

**EXPOSE :**

Par la délibération n°322 du 16 décembre 2010, le Conseil municipal a approuvé le marché d'entretien et de maintenance des ascenseurs et monte-charge pour les années 2011 à 2013.

Ce marché est passé à prix mixte : il comprend une partie à prix forfaitaire, correspondant aux prestations de maintenance préventive à raison de 4 passages par an et une partie à prix unitaires pour les maintenances correctives. Ces dernières font l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes :

Seuil minimum : 10 000 € HT

Seuil maximum : 70 000 € HT

La consistance du parc de matériel faisant l'objet de ces maintenances a été établi au moment de la passation du marché public initial.

L'article 8 du Cahier des Clauses Administratives Particulières dudit marché prévoit qu'en cas de modification de la consistance du parc de matériel et dans la limite des seuils minimum et maximum fixés par le marché, les prestations sont traitées « hors forfait » durant l'année en cours et sont intégrées ensuite par avenant l'année suivante à la partie forfaitaire.

C'est dans ce cadre que par la délibération n°092 du 12 avril 2012, le Conseil municipal a approuvé l'avenant n°1 au marché d'entretien et maintenance des ascenseurs et monte-charge pour les années 2011 à 2013 permettant de régulariser la consistance du parc de matériel faisant l'objet de la maintenance.

Cet avenant avait ajouté au marché initial un site :

- la crèche Ethel Rosenberg au 122 ter rue André Karman pour un montant annuel de 360 € HT

Il portait ainsi le prix global et forfaitaire du marché initialement de 26 782 € HT à 27 142 € HT, soit une plus-value de 360 € HT (+1.3%).

Aujourd'hui, à la suite de l'installation d'un monte handicapé sur l'un des bâtiments communaux, ainsi que le déménagement de certains services de la ville sur le site de la « Documentation Française », il y a lieu d'ajouter au marché deux nouveaux sites :

- le centre de loisirs Anne Sylvestre, rue des Cités pour un montant annuel de 376,20 € HT.
- la Documentation Française, au 124 rue Henri Barbusse pour un montant annuel de 1 025 € HT.

Ainsi, après l'ajout du site de la crèche E. Rosenberg via l'avenant n°1 et l'ajout du centre de loisirs Anne Sylvestre et de la Documentation Française, le montant du marché est porté initialement de 26 782 € HT à 28 543.20 € HT, soit une plus value totale de 1 761.20 € HT (+ 6.6%).

Cet avenant faisant ressortir une plus value de plus de 5%, la Commission d'Appel d'Offres s'est prononcée pour avis le 4 juillet 2012.

En conséquence de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'avenant n°2 relatif au marché d'entretien et de maintenance des ascenseurs et monte-charge pour les années 2011 à 2013 et d'autoriser le Maire à le signer avec l'entreprise OTIS titulaire du marché, au vu de l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 4 juillet 2012.

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2012037

Signataire : ED/ESP

**OBJET : Avenant n°2 au marché d'entretien et de maintenance des ascenseurs et monte-charge pour les années 2011 à 2013. Approbation de l'avenant et autorisation de signature.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 20,

Vu la délibération n°322 du 16 décembre 2010 relative au marché d'entretien et de maintenance des ascenseurs et monte-charge pour les années 2011 à 2013 et la délibération n°092 du 12 avril 2012 relative à l'approbation de l'avenant n°1 au marché,

Vu le marché et l'avenant n°1 au marché,

Vu le budget communal,

Considérant que l'article 8 du Cahier des Clauses Administratives Particulières du marché prévoit que le matériel nouvellement répertorié soit intégré par avenant l'année suivante à la partie forfaitaire du marché,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** l'avenant n°2 au marché d'entretien et de maintenance des ascenseurs et monte-charge pour les années 2011 à 2013, passé avec la société OTIS pour une période allant de sa notification jusqu'à la fin du contrat, soit jusqu'au 31 décembre 2013 au plus tard.

Cet avenant ajoute au marché initial les sites suivants (montant annuel) :

- Le Centre de Loisirs Anne Sylvestre, rue des Cités pour un montant de 376,20 € HT
- La Documentation Française au 124, rue Henri Barbusse à Aubervilliers pour un montant de 1 025 € HT

Cet avenant porte le prix global et forfaitaire du marché initialement de 26 782 € HT à 28 543,20 € HT, soit une plus-value totale (avenant n°1 + avenant n°2) de 1 761,20 € HT (+ 6.6%).

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°2 au marché d'entretien et de maintenance des ascenseurs et monte-charge pour les années 2011 à 2013.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 20/07/2012

Publié le : 19/07/2012

Certifié exécutoire le : 20/07/2012

Pour le Maire

L'Adjoint délégué